

fial



Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere

Alimentation et surcharge pondérale :

Mesures applicables par les entreprises de l'industrie alimentaire suisse en vue de favoriser une alimentation plus équilibrée

Janvier 2008

FUS/JB/CB

Les axes d'action en bref

Les entreprises de l'industrie alimentaire suisse peuvent apporter leurs contributions dans les domaines suivants en vue de favoriser l'alimentation équilibrée des consommateurs :

- Renforcer le caractère informatif de l'étiquetage des produits ;
- Optimiser les recettes des produits quant à la teneur en matière grasse, sel et sucres ;
- Proposer des portions plus petites en plus de l'offre habituelle ;
- Optimiser les ventes réalisées avec les distributeurs automatiques en élargissant l'offre de produits équilibrés et renoncer à la publicité marque et à la publicité produit sur les distributeurs automatiques placés dans les écoles ;
- Renoncer à la publicité destinée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire. Adopter une forme de publicité responsable pour les enfants en âge scolaire. Renoncer aux suppléments gratuits qui sont destinés aux enfants et qui augmentent directement la consommation sans favoriser simultanément l'activité physique ;
- Sensibiliser les consommateurs en faveur d'une alimentation équilibrée et davantage d'activité physique (par exemple dans le cadre de la publicité produit) ;
- Promouvoir la santé au travail.

Axe d'action "Renforcer le caractère informatif de l'étiquetage des produits"

- Étiquetage nutritionnel systématique sur les produits dans les limites du techniquement possible et pour autant que ces informations ne soient pas déjà indiquées ;
- Optimiser la lisibilité de l'étiquetage des produits en ce qui concerne la taille de la police et le contraste ;
- Publier sur le site Internet des entreprises (consumerline) des informations relatives aux produits telles que valeur nutritionnelle et allergies, et mentionner ces sources d'informations sur le produit dans la mesure où l'étiquetage n'est pas possible pour des raisons d'espace ou autres ;
- Indiquer en sus la valeur nutritionnelle "par portion" sur les produits qui s'y prêtent ;
- Indiquer l'apport journalier recommandé (AJR) par portion (en anglais : Guidance Daily Amount [=GDA]) ;
- Caractériser les produits sans sucre ou sans matière grasse comme tels, de manière visible sur le dessus de l'emballage ;
- Faire figurer sur l'emballage des recommandations concernant l'activité physique ;
- Faire figurer des informations concernant la relation produit et activité physique requise pour son assimilation.

Axe d'action "Optimiser les recettes des produits quant à la teneur en matière grasse, sel et sucre"

- Réduire et optimiser la teneur en matière grasse sur le plan nutritionnel ;
- Réduire la teneur en sucre ;
- Réduire la teneur en sel. Procéder à des améliorations technologiques afin de préserver la perception organoleptique en diminuant l'adjonction de sel. Trouver un équilibre entre teneurs réduites en sel et propriétés organoleptiques acceptables ;
- Augmenter la part en fibres alimentaires ;
- Concevoir des plats prêts à la consommation équilibrés sur le plan nutritionnel ;
- Examiner tous les produits de l'offre actuelle quant à l'éventuelle optimisation des recettes.

Axe d'action "Proposer des portions plus petites en plus de l'offre habituelle"

- Développer de nouveaux produits commercialisés en petites portions destinés à être consommés comme en-cas ;
- Concevoir des collations équilibrées sur le plan nutritionnel ;
- Concevoir des emballages qui permettent de conserver des produits qui ne sont pas consommés en une seule fois ;
- Développer des produits divisibles ;
- Introduire éventuellement des emballages multiples plus petits pour les produits proposés dans le cadre de multipacks ;
- Vérifier la taille des portions de tous les produits de l'offre habituelle ;
- Renoncer aux suppléments de produits gratuits (offres promotionnelles) dans le cadre des emballages individuels.

Axe d'action "Optimiser les ventes réalisées avec les distributeurs automatiques en élargissant l'offre de produits équilibrés et renoncer à la publicité marque et à la publicité produit sur les distributeurs automatiques placés dans les écoles"

- Examiner si des produits plus appropriés sur le plan nutritionnel se prêteraient à la commercialisation dans le cadre de distributeurs automatiques (par ex. barre riche en fibres alimentaires ou à base de fruits ; boissons sans sucre ou pauvres en sucre) ;
- Renoncer à la publicité marque et à la publicité produit sur les distributeurs automatiques placés dans les écoles pour les produits riches en matière grasse, en sel ou en sucre ;
- Mener un dialogue sur l'alimentation avec les entreprises actives dans le domaine des distributeurs automatiques.

Axe d'action "Renoncer à la publicité destinée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire. Adopter une forme de publicité responsable pour les enfants en âge scolaire."

- Renoncer à toute publicité destinée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire ;
- Associer les messages publicitaires destinés aux enfants en âge scolaire avec des images d'enfants en activité ;
- Choisir des suppléments gratuits promotionnels qui peuvent être associés avec l'activité physique (par exemple craie avec des règles de jeu pour une marelle, corde à sauter, etc.) ;
- Si les produits sont commercialisés avec des figurines fantastiques, positionner ces figurines en leur faisant passer des messages favorisant l'activité physique et l'alimentation saine ;
- Renoncer à des actions de collection d'images en relation avec des produits à forte densité énergétique ;
- Formuler les objectifs en la matière pour les agences RP et de publicité.

Axe d'action "Sensibiliser les consommateurs en faveur d'une alimentation équilibrée et davantage d'activité physique"

- Publier des conseils alimentaires sur le site Internet sur lequel sont publiées des informations sur les produits ;
- Publier des liens sur le thème de l'alimentation et de l'activité physique ;
- Offres Internet destinées à soutenir les consommatrices et les consommateurs dans l'amélioration de leur comportement alimentaire et de leur activité physique ;
- Participation au financement de programmes de promotion d'une alimentation et d'une activité physique équilibrées tels que NUTRI-KID, Fitness for Kids, Nutri-Learn-Bufferet, etc. ;
- Affiliation à la Société Suisse de Nutrition (SSN) en qualité de membre donateur.

Axe d'action "Promouvoir la santé au travail"

- Concevoir l'offre alimentaire de l'entreprise en fonction de critères d'une alimentation saine ;
- Inciter les collaborateurs à augmenter leur niveau d'activité physique pendant le temps de travail au moyen d'affiches dispensant des conseils et des informations (par ex. monter les escaliers au lieu de prendre l'ascenseur, distribution de podomètres, etc.) ;
- Accès libre et gratuit à l'eau et/ou à des boissons rafraîchissantes pauvres ou sans calories ;
- Informer et former les collaborateurs quant à une alimentation équilibrée et un style de vie sain (par ex. organiser des journées "santé", des tests gratuits de la santé des collaborateurs, mettre à disposition de programmes informatiques destinés à évaluer le comportement alimentaire, etc.) ;
- Encourager les collaborateurs à se rendre sur leur lieu de travail avec les transports publics, à vélo ou à pied ;
- Promouvoir l'activité physique et le sport en dehors du temps de travail (sport d'entreprise, éventuellement participation financière à un abonnement de fitness, éventuellement offres de réduction pour l'utilisation d'autres infrastructures sportives, etc.) ;
- Mise à disposition de douches et de places de stationnement pour les vélos ;
- Créer des zones non-fumeurs au sein de l'entreprise.